

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 Janvier 2017

➤ **Tarifs de location de salles pour les années 2018 et 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs 2018 et 2019 ci-dessous pour la salle des Marquises et des Flamandes :

Nature de la location	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Tarif 1 (9h – 2 h)	163.00 €	166.00 €
Tarif 2 (9h – 19 h)	117.00 €	119.00 €
Tarif 3 (réunion ou vin d'honneur)	48.00 €	49.00 €
Forfait week-end (vend. 14h à dim. 20 h)	226.00 €	230.00 €

- **Tarif 1** : Soirée publique ou privée
- **Tarif 2** : Bal-repas, repas, séminaires, réunion, concours
- **Tarif 3** : Réunion, vin d'honneur (pas le WE ou réservation 15 jours avant)

➤ **Opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 Mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Celle-ci donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi, soit le 27 Mars 2017, pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert de plein droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 Mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER,
- de le charger de notifier sans délai la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ainsi qu'à Madame la Sous-Préfète,
- de le charger de signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

➤ Commission Travaux

- **Eclairage de l'abri bus rue Félix Marchand**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ERS s'élevant à 3 485,76 € TTC relatif à l'éclairage de l'abri bus situé rue Félix Marchand ainsi que la traversée de route.

- **Devis pour le remplacement de la clôture de l'école maternelle**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21/10/2016, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour remplacer la clôture de l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le devis de l'entreprise DIRICKS avait reçu un accord de principe pour un montant de 5 100 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le FIPDR a attribué une subvention de 2 550 € pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur la réalisation de ces travaux.

➤ Commission Environnement, Matériels, Véhicules et Agriculture

- **Achat véhicule**

Monsieur Joël RAIMBAULT donne les résultats de la consultation relative à l'achat d'un camion utilitaire pour les services techniques en remplacement du BOXER existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la proposition du garage CAILLERE relative à l'achat d'un véhicule RENAULT MASTER L3H2 - 135 CV pour un montant de 22 441 € TTC.

Mis en circulation le 23/12/2014, ce véhicule compte 62 000 kms et comprend les équipements suivants :

- Kit signalétique + bandes
- Kit habillage bois + prise allume cigare
- Frais carte grise
- Attelage et chape mixte

➤ Demande de subvention pour la restructuration et la sécurisation des rues du Lavoir et de la Rondellière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 10 000 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser des travaux de restructuration et de sécurisation des rues du Lavoir et de la Rondellière, dont le coût s'élève à 149 141 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la dite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.